

Le 15 avril 2021

Nos réf. : CAB/JLT/2021-17495
Objet : Tarification ALAE maternelle

**Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves**

☎ 05 62 71 73 70

📠 05 61 27 85 23

Mesdames, Messieurs,

Nous avons été interpellés par un groupe de parents d'élèves en réaction au changement de tarifs de l'ALAE maternelle. Pour permettre à tous de mieux comprendre les raisons qui nous ont conduit à cette modification tarifaire, certaines explications semblent s'imposer à nouveau.

Comme déjà rappelé, si les tarifs actuels sont si bas, c'est parce qu'ils faisaient suite à une garderie municipale totalement gratuite pour les parents. La mise en place de l'ALAE étant soutenue par les élus précédents, mais pas forcément souhaitée par tous, les tarifs ont été établis pour rester symboliques.

A ce jour, le bien-fondé de ce service est unanimement reconnu et sa qualité appréciée.

A ce stade, nous pourrions nous contenter de répondre simplement au besoin de garde des parents. Or, nous avons fait le choix de continuer à proposer un accueil de qualité, encadré par des équipes professionnelles et au service d'un projet éducatif partagé entre tous les membres de la communauté éducative.

En effet, considérant que, comme à la maison, en famille, à l'école ou avec ses pairs, l'enfant apprend à grandir aussi, sur les temps périscolaires, nous souhaitons que les activités proposées soient spécifiques : elles doivent lui permettre d'acquérir plus d'autonomie, l'ouvrir au monde, l'aider à découvrir, à imaginer, à se détendre mais aussi lui donner confiance.

Ainsi, en optant pour un accueil de loisirs structuré, les élus s'associent aux parents dans leur acte éducatif, pour offrir aux enfants un cadre d'apprentissage pertinent et adapté. En alignant les tarifs de la maternelle sur ceux de l'élémentaire, nous affirmons



notre reconnaissance du professionnalisme nécessaire pour encadrer les plus jeunes.

La commune continuera à prendre en charge la majorité du montant total.

Pour rappel, la grille tarifaire comporte 12 tranches de façon à s'assurer de l'adéquation des tarifs au plus près des revenus individuels. De plus, bien que le quotient familial, base de calcul de la grille, intègre déjà le nombre d'enfants du foyer, notre grille tarifaire prévoit un abattement de 30 % pour le deuxième enfant et de 60 % pour le troisième.

Cette modification tarifaire, juste et équitable a été intégrée par anticipation au budget communal. Ce réajustement servira à garantir les équilibres financiers du service et donc sa pérennité. Nous vous assurons de notre total dévouement à la commune et à la recherche de l'intérêt général de tous ses habitants.

Le Maire,

